

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2014

31 août 2011

### SOMMAIRE

Amstell Investments S.A. ....	96650	Forworx Group S.A. ....	96655
Antico S.A. ....	96652	Garage Toussaint S.à r.l. ....	96655
AXA Assurances Luxembourg ....	96652	Gas Technik Luxembourg (G.T.L.), S.à r.l. .....	96655
AXA Luxembourg S.A. ....	96645	GEAF International 1 S.à r.l. ....	96655
Belconnfin S.A. ....	96651	German Ground Lease Finance S.A. ....	96646
CHEN-JI s.à.r.l. ....	96648	Gloria Verlag, S. à r.l. ....	96656
City-Pôle S.A. ....	96628	Groupe Adeo & Cie Valadeo ....	96658
CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à.r.l. ....	96639	GSCP V S.à r.l. ....	96658
CVC Capital Partners Investment Un- derwriting S.à.r.l. ....	96639	Hamburg Properties Sàrl ....	96656
CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl .....	96638	Hamburg Trust SICAV-FIS ....	96659
CVC Capital Partners Services S.à.r.l. ....	96639	HAZ Holding S.A. ....	96661
Da Silva & Fils S.A. ....	96671	Hills Place S.à r.l. ....	96646
Develop S.A. ....	96640	IK Investment Partners S.à r.l. ....	96670
Doha S. à r.l. ....	96641	ILP II S.C.A., SICAR ....	96670
Dopiconseil S.A. ....	96642	Internationaler Möbelhof, INTER-MÖBEL .....	96669
Duet Trust and Fiduciary Services S.A. ..	96660	Lex Holdings S.A. ....	96671
Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l. ....	96662	Medistar s.à r.l. ....	96641
Eldalux s.à r.l. ....	96672	One S.A. ....	96642
Electricité SAND Jacques S.à r.l. ....	96642	Pact Finance S.à r.l. ....	96626
EREF International 1 S.à r.l. ....	96655	Pizzeria-Lounge S.à r.l. ....	96659
Esprit Coiffure Sàrl ....	96649	Repco 21 S.A. ....	96672
Euro-CRM Group ....	96650	Resolution Liberty C S.à r.l. ....	96653
Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A. ....	96651	Rosalia AG ....	96665
Euro Publications ....	96650	Schafsstrachen ....	96672
Eurotecnica Melamine ....	96645	Securum Equity Partners ....	96639
Fashion World Investments S.A. ....	96653	Sinequanon S.C.A., SICAR ....	96662
F.IMM. S.A. ....	96653	Soprofi S.A. ....	96661
First Estates Regional Organization S.A. .....	96649	Strela Odin S.A. ....	96629
Fiusari S.A. SPF ....	96654	Swiss Life Immo-Arlon ....	96651
Fondation Home Saint Jean ....	96628	Transport International, Construction et Travaux ....	96669
Fondation Home Saint Jean ....	96640	TreeTop Asset Management S.A. ....	96638
		Vestaka S.A. ....	96654

**Pact Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 274.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 13, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 104.088.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth of June.

Before Maître Paul BETTINGEN, notary residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

Maître Nuala DOYLE, attorney-at-law, professionally residing at 2224, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

acting in her capacity as attorney-in-fact of Elliott International, L.P., a Cayman Islands limited partnership having its registered office at c/o Maples & Calder, P.O. Box 309, Uglund House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands registered at the register of limited partnerships of the Cayman Islands under the number 13794, by virtue of a proxy given under private seal, which proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay affixed to these minutes to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

Pact Finance S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 13, bd Royal, L-2449 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 104.088 (hereinafter referred to as the "Company"), was incorporated by deed of the undersigned notary, on 10 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 80 of 28 January 2005, amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 16, 2010, published in Memorial C n°1759 dated August 27, 2010.

1. The issued share capital of the Company is set at two hundred seventy-four thousand five hundred Euro (274,500 EUR), divided into ten thousand five hundred (10,500) ordinary shares having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each (the "Ordinary Shares") and four hundred eighty (480) Cypress Compartment shares having a par value of twenty-five Euro (25 EUR) each (the "Cypress Shares")

2. Elliott International, L.P., prenamed, is the sole owner of all the shares of the Company.

3. Elliott International, L.P., prenamed, acting as sole shareholder at an extraordinary shareholder's meeting amending the articles of the Company declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

4. Elliott International, L.P., prenamed, appoints itself as liquidator of the Company; in its capacity as liquidator of the Company it will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this act.

5. In its capacity as liquidator, Elliott International, L.P., prenamed, reports that the liquidation accounts of the Company, which are attached to the present deed, provide an accurate description of all the assets and liabilities of the Company as of the date hereof.

6. Elliott International, L.P., prenamed, declares that all liabilities towards third parties known to the Company, including all liquidation costs, have been entirely paid or are duly accounted for and that it irrevocably undertakes to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company.

7. Elliott International, L.P., prenamed, subsequently declares that it has taken over all the assets and outstanding liabilities of the Company, together with the profit and loss account of the Company, so that all assets and liabilities of the Company are transferred to Elliott International, L.P., prenamed, with immediate effect.

8. Elliott International, L.P., prenamed, resolves that discharge is given to the members of the board of managers of the Company for the exercise of their mandates.

9. Elliott International, L.P., prenamed, resolves that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled.

10. The books and documents of the Company will be kept for a period of five years in Luxembourg at the registered office of the Company, at 13, Bd Royal, L-2449 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

IN WITNESS WHEREHOF, the present notarial deed was drawn up in Senningerberg day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by first name, last name, civil status and residence, the said appearing person signed together with the notary the present notarial deed.

**Follows the french version:**

L'an deux mille onze, le trente juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

**A COMPARU:**

Maître Nuala Doyle, avocat, demeurant professionnellement au 2224, rives de Clausen, L-2165 Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Elliott International, L.P., un limited partnership de Cayman Islands, c/o Maples & Calder, P.O. Box 309, Uglad House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, numéro d'enregistrement au registre des Cayman Islands 13794, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement,

qui a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

1. Pact Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13, Bd Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 104.088, (ci-après nommée la «Société»), a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 10 novembre 2004, publié au Mémorial C numéro 80 au 28 janvier 2005, modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 juin 2010, publié au Mémorial C numéro 1759 du 27 août 2010.

2. Que le capital social de la société est fixé à deux cent soixante-quatorze mille cinq cents euros (274.500 EUR), divisé en dix mille cinq cents (10.500) parts sociales ordinaires de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (les «Parts Ordinaires») et quatre cent quatre-vingts (480) parts sociales du Compartiment Cypress de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune (les «Parts Cypress»).

3. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, est la seule propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, agissant comme associé unique siégeant en assemblée générale extraordinaire des associés modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, se désigne comme liquidateur de la Société; qu'en sa qualité de liquidateur de la Société elle aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, déclare, en sa capacité de liquidateur, que les comptes de liquidation de la Société, lesquels sont annexés au présent acte, reflètent fidèlement l'actif et le passif de la Société en date des présentes.

7. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, déclare que tout le passif connu de la Société, y compris les frais de liquidation, a été dûment réglé ou approvisionné et qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel non encore connu et non encore payé de la Société dissoute.

8. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, déclare par conséquent reprendre l'intégralité de l'actif et du passif de la Société, ensemble avec le compte de profits et pertes de la Société, de sorte que l'actif et le passif de la Société est désormais transféré à Elliott International, L.P. avec effet immédiat.

9. Que décharge est donnée aux gérants de la Société quant à l'exercice de leur mandat.

10. Que Elliott International, L.P., préqualifiée, déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

11. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, au 13, Bd Royal, L-2449 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur la demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivie d'une version en langue française, la version anglaise, devant sur la demande du même comparant, faire foi en cas de divergences avec la version française.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: Nuala Doyle, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 4 juillet 2011. LAC/2011/30171. Reçu 75,- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097044/108.

(110110445) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

**City-Pôle S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 71, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 86.187.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094039/10.

(110106083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Fondation Home Saint Jean, Fondation.**

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräitzbiërg.  
R.C.S. Luxembourg G 87.

*Bilan au 31 décembre 2004*

	Actif	Passif
Caisse . . . . .	75,06€	
CCP et comptes-courants . . . . .	2.734,18 €	
Livret d'épargne . . . . .	10.031,13 €	
Terrains y compris frais d'acte . . . . .	45.096,79€	
Matériel et Immeuble . . . . .	825.847,14 €	
Locations chalet à recevoir . . . . .	1.636,34 €	
Acomptes reçus locations chalets 2005 . . . . .		800,00 €
Réductions de valeurs . . . . .		116.630,84 €
Apport guides et scouts St Jean . . . . .		268.758,98 €
Fonds Home St Jean . . . . .		440.457,32 €
Avoirs propres au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .		53.765,13 €
Résultat de l'exercice . . . . .		5.008,37 €
	885.420,64 €	885.420,64 €

*Pertes et Profits au 31 décembre 2004*

	Débit	Crédit
Frais de bureau . . . . .	68,11 €	
Assurances . . . . .	1.380,64 €	
Frais de banque . . . . .	74,36 €	
Relations publiques . . . . .	2.266,79 €	
Frais d'exploitation chalet . . . . .	2.769,01 €	
Réductions de valeur . . . . .	38.778,11 €	
Dotations au fonds Home St Jean . . . . .	132.674,70 €	
Autres frais généraux . . . . .	98,19 €	
Dons . . . . .		25.820,81 €
Subsides Ministère de la Famille . . . . .		125.347,07 €
Subsides Ville de Dudelange . . . . .		24.999,15 €
Intérêts créditeurs . . . . .		40,99 €
Locations . . . . .		6.187,65 €
Recettes diverses . . . . .		722,61 €
Excédent de recettes . . . . .	5.008,37 €	
	183.118,28 €	183.118,28 €

Les présents chiffres ressortent de nos livres et ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du mardi, 15 mars 2005.

Nico PICARD  
Président

Référence de publication: 2011100994/44.

(110115254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Strela Odin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 161.629.

—  
**STATUTES**

In the year two thousand eleven, on the sixteenth day of June.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned;

**APPEARED:**

The private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398,

here duly represented by two of its managers, namely:

- Mr. Christian TAILLEUR, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, and
- Mrs. Catia CAMPOS, private employee, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Such appearing party, represented as said before, has required the officiating notary to enact the deed of association of a public limited company ("société anonyme") to establish as follows:

**I. Name, Duration, Object, Registered office.**

**Art. 1.** There is hereby established, by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company ("société anonyme") under the name of "Strela Odin S.A." (the "Company"), which will be governed by the present articles of association (the "Articles") as well as by the respective laws and more particularly by the modified law of 10 August 1915 on commercial companies in Luxembourg (the "Law").

**Art. 2.** The duration of the Company is unlimited.

**Art. 3.** The Company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises and other entities, including private equity investments, in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents. The Company may invest directly or indirectly in any assets related to construction and real estate including property, land plots, infrastructure, parkings, utilities, services and energy.

Investments of the Company may be financed with a combination of equity and debt.

The Company may borrow in any form whatever. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote its development or extension.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

The registered office of the Company may be transferred to any other place within the municipality of the registered office by a simple decision of the Board of Directors (the "Board of Directors" or the "Board").

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the Board of Directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

**II. Social capital, Shares**

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euros (31,000.-EUR), represented by three hundred and ten (310) shares of a par value of one hundred Euros (100.-) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Company may, to the extent and under terms permitted by the Law, redeem its own shares.

**Art. 6.** The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

If bearer shares are issued, registered shares may be exchanged at any time for bearer shares and bearer shares may be exchanged at anytime for registered shares at the request of the holder of such shares.

A register of registered shares (the "Register") will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This Register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said Register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two Directors or, if the Company as only one Director, by this Director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares certificates will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two Directors or, if the Company as only one Director, by this Director.

An exchange of registered shares into bearer shares will be effectuated by cancellation of the registered shares certificate, and issuance of one or more bearer shares certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the Register to evidence such cancellation.

An exchange of bearer shares into registered shares will be effectuated by cancellation of the bearer shares certificate, and, if applicable, by issuance of a registered shares certificate in lieu thereof, and an entry shall be made in the Register to evidence such issuance.

The signature in Register and on shares certificates may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signatures may be affixed by a person delegated for that purpose by the Board of Directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the Board of Directors, must be filed in accordance with article 9 §§ 1 and 2 of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

### III. General meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

**Art. 7.** Any regularly constituted meeting of shareholders (the "Meeting of Shareholders") of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general Meeting of Shareholders (the "General Meeting of Shareholders" or "General Meeting").

The General Meeting is convened by the Board of Directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

**Art. 8.** The annual General Meeting of shareholders shall be held on the 1<sup>st</sup> Monday of the month of June at 10:00 a.m. at the registered office of the Company, or at such other place as may be specified in the notice of meeting.

If such day is a legal holiday, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a Meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any Meeting of Shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a Meeting of Shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general Meeting of Shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the Board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general Meeting of Shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical



characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly.

The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

#### IV. Board of directors

**Art. 9.** The Company shall be managed by a Board of Directors composed of three (3) members (the "Directors") at least who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general Meeting of Shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one (1) member only until the next ordinary General Meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The Directors shall be elected by the shareholders at their annual General Meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a Director may not exceed six (6) years and the Directors shall hold office until their successors are elected.

The Directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any Director may be removed with or without cause by the general Meeting of Shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next Meeting of Shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

**Art. 10.** The Board of Directors shall choose from among its members a chairman (the "Chairman"), and may choose from among its members a vicechairman. It may also choose a secretary, who need not be a Director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors shall meet upon call by the Chairman, or two Directors, or the Director if Board of Directors is limited to one (1) member, at the place indicated in the notice of meeting.

The Chairman shall preside at all Meeting of Shareholders and of the Board of Directors, but in his absence, the shareholders or the Board of Directors may appoint another Director as Chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the Board of Directors must be given to Directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Directors.

Any Directors may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another Director as his proxy.

A Director may represent more than one of his colleagues.

Any Director may participate in any meeting of the Board of Directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification.

These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The Board of Directors can deliberate or act validly only if at least half of the Directors are present or represented at a meeting of the Board of Directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the Directors present or represented at such meeting. In case of tie, the Chairman of the Board of Directors shall have a casting vote.

The Board of Directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

**Art. 11.** The minutes of any meeting of the Board of Directors shall be signed by the Chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two Directors. Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman, or by two Directors. In case the Board of Directors is composed of one Director only, the sole Director shall sign these documents.

**Art. 12.** The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these Articles to the general Meeting of Shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

In case the Company has only one Director, such Director exercises all the powers granted to the Board of Directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more Directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the Board of Directors. The delegation to a member of the Board of Directors shall entail the obligation for the Board of Directors to report each year to the ordinary General Meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

**Art. 13.** The Company will be bound by the joint signature of two (2) Directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors.

In case the Board of Directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole Director.

#### V. Supervision of the company

**Art. 14.** The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not.

The general Meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

#### VI. Accounting year, Balance

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on 1<sup>st</sup> of January of each year and shall terminate on 31<sup>st</sup> of December of the same year.

**Art. 16.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general Meeting of Shareholders, upon recommendation of the Board of Directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

#### VIII. Amendment of the articles of incorporation

**Art. 18.** The Articles may be amended by a resolution of the general Meeting of Shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

#### IX. Final clause - Applicable law

**Art. 19.** All matters not governed by the present Articles shall be determined in accordance with the Law.

##### *Transitory dispositions*

1. The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2011.
2. The first General Meeting will be held in the year 2012.

##### *Subscription and Payment*

The Articles thus having been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by the sole shareholder "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prenamed and represented as said before, and paid up, up to 25%, by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of seven thousand seven hundred and fifty Euros (7,750.-EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

##### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

##### *Extraordinary general meeting Decisions taken by the sole shareholder*

The aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:



- 1) The number of Directors is fixed at one (1) and that of the statutory auditors at one (1).
- 2) As allowed by Law and the Articles, the private limited liability company "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", established and having its registered office in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 152398, is appointed as sole Director and will exercise the powers devolving on the Board of Directors of the Company.
- 3) In accordance with article 51bis of the modified law of August 10, 1915 on commercial companies, Mr. Christian TAILLEUR, private employee, born in Metz (France), on May 17, 1967, residing professionally in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, is appointed as permanent representative of the above named sole Director.
- 4) Mrs. Catia CAMPOS, private employee, with professional address at L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, is appointed as statutory auditor of the Company.
- 5) The registered office is established in L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
- 6) The mandates of the sole Director and the statutory auditor will expire at the annual General Meeting in the year 2016.

#### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

#### Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the representative of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said representative has signed with Us the notary the present deed.

#### Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le 16 juin 2011;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

#### A COMPARU:

La société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398,

ici dûment représentée par deux de ses gérants, savoir:

- Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, et
- Madame Catia CAMPOS, employée privée, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

#### I. Nom, Durée, Objet, Siège social

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "Strela Odin S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales à Luxembourg (la "Loi").

**Art. 2.** La durée la de Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises et autres entités, y compris des investissements dans "private equity", ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets. La Société pourra investir directement ou indirectement dans des biens liés à la construction et l'immobilier tels que des immeubles, terrains, infrastructures, parkings, réseaux d'alimentation, services et moyens énergétiques.

Les investissements de la Société pourront être financés par une combinaison de capital et dette.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du Conseil d'Administration (le "Conseil d'Administration" ou "Conseil").

Par simple décision du Conseil d'Administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée des Actionnaires.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000, EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Si des actions au porteur sont émises, des actions nominatives peuvent être échangées à tout moment pour des actions au porteur et des actions au porteur peuvent être échangées à tout moment contre des actions nominatives à la requête du détenteur de ces actions.

Il est tenu au siège social un registre (le "Registre") des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux Administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul Administrateur, par celui-ci.

La Société peut émettre des certificats représentant les actions au porteur, qui comporteront les dispositions prévues par l'article 41 de la Loi et seront signés par deux Administrateurs ou, si la Société n'a qu'un Administrateur, par cet Administrateur. Un échange entre actions nominatives et actions au porteur sera effectué par l'annulation du certificat d'actions nominatives, l'émission d'un ou plusieurs certificats représentant d'actions au porteur, et une entrée dans le Registre stipulant une telle annulation.

Un échange entre actions au porteur et actions nominatives sera effectué par l'annulation du certificat représentant d'actions au porteur, et, si applicable par l'émission d'un certificat d'actions nominatives en lieu et place, et une entrée dans le Registre sera faite stipulant une telle émission.

La signature dans le Registre et sur les certificats peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Conseil d'Administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du Conseil d'Administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires ("Assemblée des Actionnaires") de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale.

L'assemblée générale ("Assemblée Générale") est convoquée par le Conseil d'Administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'Assemblée Générale annuelle des actionnaires se tiendra le 1<sup>er</sup> lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres Assemblées des Actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des Assemblées des Actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux Assemblées des Actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une Assemblée des Actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute Assemblée des Actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une Assemblée des Actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du Bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'Assemblée Générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres (les "Administrateurs") au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une Assemblée Générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les Administrateurs seront élus par l'Assemblée Générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les Administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les Administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout Administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un Administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine Assemblée Générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le Conseil d'Administration devra choisir en son sein un président (le "Président") et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être Administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des Assemblées Générales des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur la convocation du Président ou de deux Administrateurs, ou de l'Administrateur si le Conseil est limité à un (1) membre, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le Président présidera toutes les Assemblées Générales des actionnaires et les réunions du Conseil d'Administration; en son absence l'Assemblée Générale ou le Conseil d'Administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre Administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les Administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou téléfax un autre Administrateur comme son mandataire.

Un Administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout Administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'Administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des Administrateurs est présente ou représentée à la réunion du Conseil d'Administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le Président du Conseil d'Administration aura une voix prépondérante.

Le Conseil d'Administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux Administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président ou par deux Administrateurs. Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'Assemblée Générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Lorsque la Société compte un seul Administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du Conseil d'Administration. La délégation à un membre du Conseil d'Administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'Assemblée Générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) Administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration.

Lorsque le Conseil d'Administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

## V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'Assemblée Générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

## VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'Assemblée Générale des actionnaires déterminera, sur proposition du Conseil d'Administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

## VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

## VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une Assemblée Générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

## IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2011.
2. La première Assemblée Générale ordinaire annuelle se tiendra en 2012.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", prédésignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de 25% par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,-EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

### *Assemblée générale des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique*

La partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des Administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, la société à responsabilité limitée "TSM Services (Luxembourg) S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 152398, est appelée à la fonction d'Administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au Conseil d'Administration de la Société.
- 3) Conformément à l'article 51bis de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Christian TAILLEUR, employé privé, né à Metz (France), le 17 mai 1967, demeurant professionnellement à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur, est nommé représentant permanent de l'Administrateur unique mentionné ci-avant.
- 4) Madame Catia CAMPOS, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur est nommée comme commissaire aux comptes de la Société.
- 5) Le siège social est établi à L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
- 6) Les mandats de l'Administrateur unique et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2016.

### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au représentant de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit représentant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. TAILLEUR, C. CAMPOS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. LAC/2011/28168. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée;

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011086888/493.

(110098100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2011.

---

**CVC Capital Partners (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 90.106.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094043/10.

(110106406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**TreeTop Asset Management S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 106.890.

---

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 29 juin 2011*

Il résulte des délibérations et décisions de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 29 juin 2011 que:

L'assemblée a pris acte de ce que tous les mandats des administrateurs sont venus à terme avec la présente assemblée.

L'assemblée générale décide, à l'unanimité des voix, de renouveler les mandats des administrateurs suivants:

- Monsieur Jacques Berghmans, Président et administrateur-dirigeant demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Hubert Comte de Marchant et d'Ansembourg, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Olivier de Vinck, administrateur-dirigeant, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Hervé Rodier, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Robert Tyrwhitt-Drake, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33
- Monsieur Patrick Wagenaar, administrateur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert, 12,
- Monsieur Vincent Planche, administrateur, demeurant professionnellement à B-1040 Bruxelles, rue Guimard, 16-18,
- Monsieur Jean-René Perrette, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 NS, Londres, Regent Street, 1,
- Monsieur André Birget, administrateur, demeurant professionnellement à L-3372 Leudelange, rue Léon Laval, 12,
- Monsieur Peter Neil Robson, administrateur, demeurant professionnellement à GB-SW1Y 4 JS, St James's Square, 33;

pour un nouvel exercice. Le mandat de ces administrateurs viendra donc à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en 2012 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

La présente assemblée décide également, à l'unanimité des voix, de nommer Monsieur Henri Delwaide, demeurant professionnellement à B- 1170 Bruxelles, Chaussée de la Hulpe, 187 Ter, comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire tenue en 2012 statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le mandat du réviseur d'entreprises venant à échéance au terme de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2011, le mandat de réviseur d'entreprises de la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l établie et ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400 route d'Esch.



Luxembourg, le 29 juin 2011.  
Pour extrait conforme  
TREE TOP ASSET MANAGEMENT S.A.  
Olivier de Vinck  
*Administrateur-Dirigeant*

Référence de publication: 2011101490/44.

(110114148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**CVC Capital Partners Investment Underwriting S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.453.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094044/10.

(110106411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**CVC Capital Partners Services S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 98.452.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094045/10.

(110106422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**CVC Capital Partners Advisory Company (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.176.

---

Les comptes annuels au 31 Décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094046/10.

(110106409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Securum Equity Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 159.998.

---

EXTRAIT

A/ L'Actionnaire Unique a constaté et accepté la démission présentée par Madame Catherine Koch avec effet au 16 mai 2011.

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer en tant que membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Jean-Robert Bartolini avec effet au 16 mai 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2012.

B/ L'Actionnaire Unique a constaté et accepté la démission présentée par Monsieur Davide Spotti avec effet au 08 juillet 2011.

L'Actionnaire Unique a décidé de nommer en tant que membre du Conseil de Surveillance, Monsieur Ivan Matejak avec effet au 08 juillet 2011 et ce jusqu'à l'Assemblée qui se tiendra en 2017.

De telle sorte que le Conseil de Surveillance se compose désormais comme suit:

- Monsieur Frédéric Gardeur, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L- 2086 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
- Monsieur Jean-Robert Bartolini, ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg)
- Monsieur Ivan Matejak, ayant son adresse professionnelle au Jase Prodanovica 2, 11000 Belgrade (Serbie)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097795/24.

(110110495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Develop S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 74.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour: *DEVELOP S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Mireille WAGNER / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011094053/15.

(110106323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Fondation Home Saint Jean, Fondation.**

Siège social: L-3503 Dudelange, 13, Um Kräitzbiërg.

R.C.S. Luxembourg G 87.

*Bilan au 31 décembre 2002*

	Actif	Passif
Caisse		
CCP et comptes-courants . . . . .	0,00 €	
Livret d'épargne . . . . .	2.040,91 €	
Terrains y compris frais d'acte . . . . .	1.079,74 €	
Matériel et Immeuble . . . . .	45.096,79 €	
Factures à payer . . . . .	561.070,89 €	
Réductions de valeurs . . . . .		15.500,00 €
Apport guides et scouts St Jean . . . . .		55.629,05 €
Fonds Home St Jean . . . . .		222.395,69 €
Avoirs propres au 1 <sup>er</sup> janvier . . . . .		267.546,15 €
Résultat de l'exercice . . . . .	<u>11.406,72 €</u>	<u>59.624,16 €</u>
	620.695,05 €	620.695,05 €

*Pertes et Profits au 31 décembre 2002*

	Débit	Crédit
Assurances . . . . .	656,81 €	
Frais de banque . . . . .	65,51 €	
Frais d'exploitation chalet . . . . .	4.727,73 €	
Réductions de valeur . . . . .	16.603,00 €	
Dotations au fonds Home St Jean . . . . .	56.585,98 €	
Autres frais généraux . . . . .	586,22 €	
Dons . . . . .		5.589,74 €
Subsides Ministère de la Famille . . . . .		61.014,67 €
Intérêts créditeurs . . . . .		100,05 €
Locations . . . . .		900,00 €
Recettes diverses . . . . .		214,07 €
Excédent de dépenses . . . . .	<u>79.225,25 €</u>	<u>79.225,25 €</u>

Les présents chiffres ressortent de nos livres et ont été approuvés par le Conseil d'Administration dans sa séance du mercredi, 15 janvier 2003.

Nico PICARD  
Trésorier

Référence de publication: 2011100995/39.

(110115255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

**Doha S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8140 Bridel, 70, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 147.627.

Les comptes annuels au 30/11/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094054/10.

(110106267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Medistar s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 132.981.

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Martine WEINANDY, notaire de résidence à Clervaux.

a comparu:

1. Monsieur Gustavo STRASSENER, capitaine d'Outre-mer, né à Buenos Aires, le 25 février 1958, demeurant à L-9738 Eselborn, 2, cité Schleed;

agissant en son nom et au nom de

2. Madame Graziella FERRERO, agent de transport maritime international, née à Costigliole d'Asti, le 18 novembre 1944, demeurant à Via Sacheri, 11/8, I-16100. Genua (Italie),

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 6 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lesquels comparants, représentés comme dit, déclarent être, suite à une cession de parts sous seing privé, les seuls associés et gérants de la société à responsabilité limitée MEDISTAR s.à r.l., avec siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl: B 132.981

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 11 octobre 2007, publié au Mémorial C en date du 26 novembre 2007, numéro 2718, page 130.448,

Les associés ont prié le notaire instrumentaire de documenter qu'une cession de parts sous seing privé est intervenue le 9 juin 2011 entre Monsieur Gustavo STRASSENER et la CLIPPER MARINE CONSULTANCY LIMITED, constituée le 6 avril 2010; Numéro du Registre C49338; avec siège à N°. 2, Dar is-Sliem, Triq Alfons Maria Galea, Birzebbuga BBG 1532, Malta.

Une copie de ladite cession reste annexée au présent acte après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire.

Suite à la prédite cession de parts l'article 6 (alinéa 2) des statuts aura la teneur suivante:

" **Art. 6. Alinéa 2.** Ces parts ont été souscrites comme suit:

1) par Madame Graziella Ferrero, préqualifiée, cinquante et une parts sociales . . . . .	51
2) par CLIPPER MARINE CONSULTANCY LIMITED quarante-neuf parts sociales . . . . .	49
Total: cent parts sociales . . . . .	100"

DONT ACTE, fait et passé à Clervaux, date qu'en tête, des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Strassener, Martine Weinandy.

Enregistré à "Clervaux, le 7 juillet 2011. Relation: CLE/2011/741. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Rodenbour C.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre aux firmes.

Clervaux, le 12 juillet 2011.

Martine WEINANDY.

Référence de publication: 2011098895/42.

(110110643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Dopiconseil S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4176 Esch-sur-Alzette, 48-50, rue Jos Kieffer.

R.C.S. Luxembourg B 18.869.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 05.07.2011.

Signature.

Référence de publication: 2011094055/10.

(110105680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Electricité SAND Jacques S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7473 Schoenfels, 1, Wisestrooss.

R.C.S. Luxembourg B 99.258.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094056/10.

(110106276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**One S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 61.255.

L'an deux mil onze, le vingt-sept juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise dénommée ONE S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg, sous la Section B et le numéro 61.255,

constituée suite à un acte reçu par Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage, en date du 9 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 43 du 20 janvier 1998, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven en date du 20 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°846 du 27 avril 2006,

avec un capital social souscrit de trois cent neuf mille huit cent soixante-quatorze euros et quatorze cents (309.874,14 EUR), divisé en six mille (6.000) actions sans désignation de valeur nominale, toutes entièrement souscrites et libérées.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Mirko LA ROCCA, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Aurélie BARTHELEMY, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Mirko LA ROCCA, prénommé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. L'Actionnaire unique représenté à l'Assemblée ainsi que le nombre d'actions détenues par ce dernier ont été portés sur une liste de présence signée par le mandataire de celui-ci, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée, ensemble avec la procuration émanant de l'actionnaire unique représenté à la présente Assemblée.

Que les six mille (6.000) actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour*

1. PRESENTATION:

A: du projet de fusion sous seing privé du 11 mai 2011, prévoyant l'absorption de notre société par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FANG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 43.653 (ci-après nommée «la société absorbante»),

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 19 mai 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée;

B: des rapports écrits des Conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 2 mai 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

2. Constatation de l'exécution des obligations résultant de l'article 267 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée.

3. Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion, et plus particulièrement à ce sujet, en échange du transfert de la totalité des actifs et passifs de la notre société à la société absorbante, sans exception ni réserve.

Il y aura lieu de procéder à une augmentation du capital de la société absorbante d'un montant de cent soixante-quatre mille deux cents euros (164.200.- EUR),

pour le porter de son montant actuel de un million cent soixante-quatorze mille euros (1.174.000.- EUR) à un million trois cent trente-huit mille deux cents euros (1.338.200.- EUR),

par l'émission de mille six cent quarante-deux (1.642) actions nouvelles de cent euros (100.- EUR) chacune,

et l'article 5 des statuts de la société absorbante sera en conséquence mis en concordance avec l'augmentation de capital.

4. Renonciation d'une façon expresse, de l'accord unanime de tous les Actionnaires, à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266 (5) de la Loi.

5. Décharge à accorder aux administrateurs et commissaires de notre Société pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

6. Détermination du lieu de conservation pendant le délai légal des documents sociaux de notre Société.

Le tout sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion, c.-à-d. à la date de la dernière Assemblée générale de la société absorbante, adoptant la fusion, et l'attribution aux Actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de zéro virgule vingt-sept trente-sept (0,2737) actions nouvelles de la société absorbante pour une (1) action de la société absorbée, sans aucune soulte.

7. Divers.

L'Assemblée, après s'être reconnue régulièrement constituée, a approuvé l'exposé de Monsieur le Président et a abordé l'ordre du jour. Après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité et par vote séparé, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate que le Conseil d'administration lui a présenté:

A: le projet de fusion sous seing privé du 11 mai 2011, prévoyant l'absorption de notre société par la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée FANG S.A., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 30, Boulevard Royal, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous la section B et le numéro 43.653 (ci après nommée «la société absorbante»),

la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation de l'ensemble du patrimoine activement et passivement sans exception ni réserve de notre société à la société absorbante, ledit projet de fusion annexé à la convocation ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1046 du 19 mai 2011, conformément à l'article 262 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi),

et dont une copie reste annexée, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire soussigné, au présent acte.

B: des rapports écrits des Conseils d'administration des sociétés fusionnantes, datés du 2 mai 2011, expliquant et justifiant du point de vue juridique le projet de fusion et en particulier le rapport d'échange.

Ces rapports, après signature "ne varietur" par les comparants et le notaire, resteront annexés au présent acte.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, déclare que tous les documents requis par l'article 267 de la Loi, ont été tenus à la disposition des Actionnaires au siège social de notre Société.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée approuve le projet de fusion du 11 mai 2011 et décide de réaliser la fusion par absorption de notre Société par la société absorbante aux conditions prévues par le projet de fusion,

notamment par l'échange de toutes les actions de notre Société contre des actions nouvelles de la société absorbante dans le rapport d'échange de une (1) action de notre société pour zéro virgule vingt-sept trente-sept (0,2737) actions de

la société absorbante, sans soule, par le transfert de tous les actifs et passifs de notre Société à la société absorbante, et dissolution sans liquidation de notre Société comme suite de la fusion.

Du point de vue comptable, les opérations et tous les bénéfices ou pertes réalisés par la société absorbée sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée prend acte que l'actionnaire unique a renoncé à l'examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert, le tout en application de l'article 266 (5) de la Loi.

En conformité avec l'article 271 de la Loi, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et certifié l'existence et la légalité des actes et formalités exécutés par la Société en relation avec la fusion, comme suit:

1) le Projet de Fusion contient toutes les indications prescrites par l'article 261 de la Loi et a été publié au moins un mois avant la présente date;

2) les rapports du Conseil d'administration des sociétés fusionnantes remplissent les conditions de l'article 265 de la Loi;

3) la certification de la Société absorbée que tous les documents requis ont été tenus à la disposition des Actionnaires en conformité avec l'article 267 de la Loi au siège social de la société absorbée au moins un mois avant la date de cette Assemblée;

4) la renonciation par l'actionnaire unique, en application de l'article 266(5) de la Loi, d'une façon expresse à un examen du projet commun de fusion par des experts indépendants et au rapport d'expert suivant procuration.

Du point de vue comptable, les opérations et tous les bénéfices ou pertes réalisés par la société absorbée sont considérées comme accomplies pour compte de la société absorbante, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée constate que suite à la présente fusion, le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes est venu à échéance, et elle remercie tous les administrateurs pour leur dévouement et leur professionnalisme tout au long de ces années et leur accorde décharge pour l'exécution de leurs mandats respectifs.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de conserver, pendant le délai de 5 ans, les documents sociaux de la Société, au siège de la société absorbante.

#### *Condition suspensive*

Les présentes résolutions sont prises sous la condition suspensive de l'approbation du même projet de fusion et de la réalisation de cette fusion aux conditions prévues par le dit projet de fusion par l'Assemblée générale extraordinaire des Actionnaires de la société absorbante et l'attribution aux Actionnaires de notre Société, d'actions de la société absorbante dans le rapport d'échange de zéro virgule vingt-sept trente-sept (0,2737) actions nouvelles de la société absorbante, émises dans le cadre d'une augmentation de capital de cette société absorbante, pour une (1) action de notre Société.

#### *Clôture*

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'Assemblée.

#### *Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société aux résolutions prises à la présente Assemblée, est estimé à mille six cents euros (1.600,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu en langue française aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec nous, notaire, le présent acte ensemble avec le représentant des actionnaires.

Signé: M. La Rocca, A. Barthelemy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 28 juin 2011. LAC/2011/29219. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011091099/138.

(110102672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

---



**AXA Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 35.944.

—  
*Extraits du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 28 mars 2008*

Démissions et nominations:

L'Assemblée Générale prend acte de la démission des administrateurs:

M. Christophe DUPONT-MADINIER

Mme Christine LEFEBVRE

L'Assemblée Générale nomme en qualité d'administrateurs:

M. Noël RICHARDSON (en remplacement de M.Christophe DUPONT-MADINIER), adresse privée: Avenue des Coccinelles 2 à B-1170 Bruxelles / Belgique;

M. Georges HENGEN, adresse privée: Rue Auguste Liesch 44 à L-1937 Luxembourg.

Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes 2008.

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat de la Sàrl PriceWaterhouseCoopers aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera amenée à statuer sur les comptes 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2008.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

Secrétaire de l'Assemblée Générale

Référence de publication: 2011100027/24.

(110113612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Eurotecnic Melamine, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 104.410.

—  
*Extract of the resolutions taken during the ordinary general meeting of the shareholders held at the registered office extraordinarily on July 11<sup>th</sup>, 2011*

*Fifth résolution*

The General Meeting decides to reelect the following directors until the next annual ordinary general shareholders meeting, approving the 2011 annual accounts:

- Mr Claus Cronberger, Chairman of the Board of Directors;
- Mr Erwin Keutner;
- Mr David Cassidy;
- Mr Dominique Ransquin;
- Mr Stephan Schnabel.

The General Meeting decides to appoint GSL Révision sàrl, having its registered office at 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 156,640, as Réviseur d'entreprises Agréé for a period ending at the AGM expected to be held in April 2012 approving the Annual Accounts of the company for the period ending on 31<sup>st</sup> December 2011, as well as the Consolidated Audited Annual accounts for the period ending on 31<sup>st</sup> December 2011.

**Traduction en français:**

*Extraits des résolutions prises à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue de façon extraordinaire le 11 juillet 2011*

*Cinquième résolution*

L'Assemblée Générale décide de réélire les administrateurs suivants jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui approuvera les comptes annuels 2011:

- Mr Claus Cronberger, Président du Conseil d'Administration;
- Mr Erwin Keutner;
- Mr David Cassidy;
- Mr Dominique Ransquin;

- Mr Stephan Schnabel.

L'Assemblée Générale décide de nommer GSL Révision sàrl, avec siège social au 37, rue Romain Fandel, L-4149 Esch-sur-Alzette, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 156.640, Réviseur d'entreprises Agréé pour la période se clôturant à l'Assemblée Générale qui se tiendra en avril 2012 approuvant les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ainsi que pour les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour EUROTECNICA MELAMINE

Référence de publication: 2011097573/41.

(110110518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**German Ground Lease Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 112.222.

*Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale annuelle du 30 juin 2011:*

- FPS Audit S.à r.l. de 46, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L - 1330 Luxembourg est nommé le réviseur d'entreprise agréé de la société en remplacement du réviseur d'entreprise agréé démissionnaire, Fiduciaire Patrick Sganzerla S.à.r.l.

- Le mandat de FPS Audit S.à r.l. prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2012 statuant sur les comptes annuels de 2011.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

*Pour le conseil d'administration*

Signatures

Référence de publication: 2011094074/16.

(110106154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Hills Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 183.448.926,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 135.680.

**STATUTES**

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first of June.

Before US Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Pontegadea Inmobiliaria, S.L., a company incorporated under the laws of Spain, registered with the Commercial Registry of La Coruña, whose principal place of business is at Avenida de la Diputacion s/n, 15142, Arteixo (A Coruña), Spain and with Tax Identification Number B-15820517 (hereafter "Pontegadea"), here represented by Ms. Peggy Simon, employee, residing in Berdorf, by virtue of a proxy established on June 17<sup>th</sup>, 2011.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the entity appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Hills Place S.à r.l." (hereafter the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 11<sup>th</sup>, 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 460 of February 22<sup>nd</sup>, 2008, and amended for the last time by a deed of Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, dated December 1<sup>st</sup>, 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 692 dated April 12<sup>th</sup>, 2011.

II. The Company's share capital is set at eighteen million, seven hundred and forty-eight thousand, nine hundred and twenty-six British Pounds (GBP 18,748,926.-) represented by one million, forty-one thousand, six hundred and seven (1,041,607) shares without nominal value.

III. The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred and sixty-four million, seven hundred thousand British Pounds (GBP 164,700,000.-) in order to raise it from its present amount of eighteen million, seven hundred and forty-eight thousand, nine hundred and twenty-six British Pounds (GBP 18,748,926.-) to one hundred and eighty-three million, four hundred and forty-eight thousand, nine hundred and twenty-six British Pounds (GBP 183,448,926.-) by creation and issue of nine million, one hundred and fifty thousand (9,150,000) new shares without nominal value, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

Thereupon Pontegadea, prenamed, through its proxyholder, declares to subscribe to the entirety of the nine million, one hundred and fifty thousand (9,150,000) new shares without nominal value to be issued, and have them fully paid up in the amount of one hundred and sixty-four million, seven hundred thousand British Pounds (GBP 164,700,000.-), by contribution in kind consisting of the conversion and subsequent termination of an unquestionable and immediately payable debt (hereafter the "Contribution") in the total amount of one hundred and sixty-four million, seven hundred thousand British Pounds (GBP 164,700,000.-), owed by the Company to Pontegadea, and resulting from a declaration of the receiver of the Contribution dated June 17<sup>th</sup>, 2011, as well as from a declaration of the contributor of the Contribution dated June 17<sup>th</sup>, 2011. A copy of the aforementioned declarations will remain annexed to the present deed.

*Effective implementation of the contribution*

Pontegadea, prenamed, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole unrestricted owner of the Contribution and possesses the power to dispose of it, it is being legally and conventionally freely transferable;
- the transfer of the Contribution is effective today without qualification.

IV. Pursuant to the above resolutions, the sole shareholder resolves to amend the article 6, paragraph 1, of the articles of association which will henceforth read as follows:

"The share capital is set at one hundred and eighty-three million, four hundred and forty-eight thousand, nine hundred and twenty-six British Pounds (GBP 183,448,926.-) represented by ten million, one hundred and ninety-one thousand, six hundred and seven (10,191,607) shares without nominal value."

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the company appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction en langue française du texte qui précède.**

L'an deux mille onze, le vingt-et-un juin.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

**A comparu:**

Pontegadea Inmobiliaria, S.L., une société constituée selon le droit espagnol, enregistrée auprès du Registre du Commerce de La Coruña, dont le principal établissement se situe à Avenida de la Diputacion s/n, 15142, Arteixo (A Coruña), Espagne, et avec un numéro d'identification fiscale B-15820517 (ci-après «Pontegadea»), ici représentée par Madame Peggy Simon, employée, demeurant à Berdorf, en vertu d'une procuration donnée le 17 juin 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de "Hills Place S.à r.l." (ci-après la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 11 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 460 du 22 février 2008 et modifié pour la dernière fois par un acte du notaire Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg daté du 1<sup>er</sup> décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 692 du 12 avril 2011.

II. Le capital de la Société est fixé à dix-huit millions sept cent quarante-huit mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 18.748.926.-) représenté par un million quarante-et-un mille six cent sept (1.041.607) parts sociales sans valeur nominale.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social par un montant de cent soixante-quatre millions sept cent mille Livres Sterling (GBP 164.700.000.-) pour le porter de son montant actuel de dix-huit millions sept cent quarante-

huit mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 18.748.926,-) à cent quatre-vingt-trois millions quatre cent quarante-huit mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 183.448.926,-) par la création et l'émission de neuf millions cent cinquante mille (9.150.000) nouvelles parts sociales sans valeur nominale, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

*Souscription – Libération*

Sur ce, Pontegadea, prénommée, par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des neuf millions cent cinquante mille (9.150.000) nouvelles parts sociales et les libérer intégralement pour un montant de cent soixante-quatre millions sept cent mille Livres Sterling (GBP 164.700.000,-), par un apport en nature consistant en la conversion et l'effacement d'une dette certaine, liquide et exigible (ci-après l'«Apport») de cent soixante-quatre millions sept cent mille Livres Sterling (GBP 164.700.000,-) due par la Société à Pontegadea, et résultant d'une déclaration de la Société en tant que bénéficiaire de l'Apport datée du 17 juin 2011 ainsi que d'une déclaration de Pontegadea en tant que société apporteuse de l'Apport datée du 17 juin 2011. Une copie desdites déclarations demeurera annexée au présent acte.

*Réalisation effective de l'apport*

Pontegadea, prénommée, par son mandataire, déclare que:

- Elle est la seule pleine propriétaire de l'Apport et possède les pouvoirs d'en disposer, celui-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible;
- Le transfert de l'Apport est effectivement réalisé sans réserve aujourd'hui;

IV. Suite aux résolutions susmentionnées, l'article 6, alinéa 1, des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-trois millions quatre cent quarante-huit mille neuf cent vingt-six Livres Sterling (GBP 183.448.926,-) représenté par dix millions cent quatre-vingt-onze mille six cent sept (10.191.607) parts sociales sans valeur nominale».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P. SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 24 juin 2011. Relation: ECH/2011/1045. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

Référence de publication: 2011090871/119.

(110102723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juillet 2011.

**CHEN-JI s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 78.713.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales en date du 30 juin 2011 entre:

1/ Monsieur CHEN Zhiguang, gérant de société, né le 12 juillet 1953 à Zhejiang (Chine), demeurant à L-8010 STRASSEN, 174 route d'Arlon,

2/ Monsieur CHEN Xin, gérant de société, né le 5 avril 1982 à Zhejiang (Chine), demeurant à L- 8010 STRASSEN, 174 route d'Arlon,

Et

3/ Monsieur ZHENG Xiaoxu, gérant de société, né le 2 mars 1984 à Zhejiang (Chine), demeurant à Maasboulevard 2, 3133 AL VLAARDINGEN PAYS-BAS,

Que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

Monsieur Zheng Xiaoxu, ..... 50 parts  
 Monsieur CHEN Zhiguang, ..... 50 parts  
 Signature.

Référence de publication: 2011095217/20.

(110108299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

**First Estates Regional Organization S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 33.641.

—  
 DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen, ci-après dénommé "le mandataire";

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme "ROSH TRUST INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.731, constituée suivant acte reçu le 21 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 212 du 8 août 1984.

ci-après dénommée "le mandant";

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "FIRST ESTATES REGIONAL ORGANIZATION S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 33.641, constituée suivant acte reçu le 18 novembre 1986, publié au Mémorial C numéro 366 du 9 octobre 1990.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27801. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011097585/43.

(110110713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Esprit Coiffure Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 52, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.509.

—  
 Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.  
"Le Dôme" - Espace Pétrusse  
2, Avenue Charles de Gaulle  
L-1653 Luxembourg  
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG  
Signature

Référence de publication: 2011094058/15.

(110106150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Euro Publications, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.  
R.C.S. Luxembourg B 47.986.

—  
Extrait du rapport de gérance en date du 15 juin 2011

*Première résolution*

Il a été décidé de transférer le siège social de la société du 4 nie Jean-Pierre Brasseur L-1258 Luxembourg, à compter du 15 juin 201, à l'adresse suivante:

63-65, rue de Merl - L-2146 Luxembourg

*La Gérance*

Référence de publication: 2011094059/13.

(110105708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Euro-CRM Group, Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 4.411.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.  
R.C.S. Luxembourg B 88.814.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094060/10.

(110105583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Amstell Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.  
R.C.S. Luxembourg B 134.921.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 que:

Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Dusseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.



Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2011097473/26.

(110110468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Belconnfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 82.220.

—  
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 8 juillet 2011 a pris les résolutions suivantes;

1. L'assemblée décide de transférer le siège social du 18, rue de l'Eau L-1449 Luxembourg, au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

2. L'assemblée prend acte de la démission de quatre administrateurs en la personne de:

- Monsieur Marc KOEUNE;
- Madame Nicole THOMMES;
- Madame Andrea DANY;
- Monsieur Jean-Yves NICOLAS;

Et nomme en leur remplacement:

- Monsieur Giovanni VITTORE, né à Turi (Italie), le 29.05.1955, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Roland DE CILLIA, né à Luxembourg (Luxembourg), le 16.03.1968, domicilié professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg;

- Monsieur Frédéric NOEL, né à Algrange (France), le 13.09.1967, domicilié professionnellement au 1, avenue de la Gare, L-1116 Luxembourg;

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2011097506/25.

(110110490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Européenne de Courtage (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 61.200.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094061/10.

(110105703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme.**

Siège social: L-8008 Strassen, 23, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 84.344.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, tenue à Strassen le 6 juin 2011*

Lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 6 juin 2011, les actionnaires de la Société ont acte:

1. Personne chargée du contrôle des comptes

Le mandat du commissaire est arrivé à échéance.

L'assemblée décide de nommer PricewaterhouseCoopers S. à r. l., sise 400, route d'Esch à Luxembourg, en tant que réviseur d'entreprises. Cette résolution est à dater de la présente assemblée et jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle de l'an 2011 qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme  
Swiss Life Immo-Arlon, Société Anonyme  
Javier LASTRA  
Membre du Comité de Direction

Référence de publication: 2011094219/19.

(110105896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Antico S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 92.302.

—  
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 24 juin 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les administrateurs sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil d'Administration se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance, Président du Conseil.
- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-1255 Luxembourg, 48 rue de Bragance.
- Dominic BRENNINKMEIJER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à D-40213 Düsseldorf, Carl-Theodor-Strasse 6, Allemagne.
- Robert SMEELE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à CH-6300 Zug, Grafenauweg 10, Suisse.
- John DRURY, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Londres, Standbrook House, 1<sup>st</sup> floor, 2-5 Old Bond Street, W1S 4 PD, Angleterre.
- Johny SERÉ, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à B-1804 Vilvoorde, Jean Monnetlaan, Belgique.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme  
Signatures  
Administrateurs

Référence de publication: 2011097476/26.

(110110471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**AXA Assurances Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 53.466.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 27 mars 2009*

Démissions et nominations:

L'assemblée générale approuve la décision de cooptation comme administrateurs de:

- Monsieur Paul DE COOMAN, adresse professionnelle: 7, rue de la Chapelle à L-1325 Luxembourg;
- Monsieur Serge WIBAUT, adresse privée: 36/14, avenue des Phalènes à B-1050 Bruxelles, Belgique;
- Monsieur Eric BLANC-CHAUDIER, adresse privée: 88, avenue Dutartre à F-78158 Le Chesnay, France.

décision prise par le Conseil d'Administration en date du 27 mai 2008. L'échéance de leur mandat est prévue à la date de tenue de la présente assemblée générale.

L'assemblée générale acte la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur Eric BLANC-CHAUDIER, démission intervenue à la date du 6 février 2009.

L'assemblée générale nomme comme nouvel administrateur pour une durée de trois ans (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2012):

- Monsieur Sami FAYE-CHELLALI, adresse professionnelle: 21, avenue Matignon à F-75008 Paris, France.

L'assemblée générale renouvelle pour une nouvelle période de trois ans (jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2012) les mandats d'administrateurs de:

- Monsieur Alfred BOUCKAERT,
- Monsieur Marc ASSA,
- Monsieur André PRUM,

- Monsieur Paul DE COOMAN,
- Monsieur Noël RICHARDSON.

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui approuvera les comptes de l'année 2010, le mandat de:

- Monsieur Georges HENGEN.

L'assemblée générale renouvelle le mandat de la Sàrl PricewaterhouseCoopers, aux fonctions de réviseurs indépendants. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera amenée à statuer sur les comptes de l'année 2009.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, au Recueil des sociétés et associations

Luxembourg, le 31 mars 2009.

Pour extrait conforme

Claudine FRUTSAERT

*Secrétaire de l'Assemblée Générale*

Référence de publication: 2011097485/38.

(110111039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

### **F.IMM. S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 86.449.

BANQUE BPP SA. a dénoncé le siège social de la société F.IMM S.A., société anonyme inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous n° B 86.449, avec siège social au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec effet au 22 juin 2011.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

BANQUE BPP SA.

Signatures

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2011094062/13.

(110106024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

### **Fashion World Investments S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094064/11.

(110105608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

### **Resolution Liberty C S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 125.607.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 6 juin 2011*

- La démission de Monsieur Alan BOTFIELD de sa fonction de gérant de la Société a été acceptée par l'associé unique avec effet au 20 Mai 2011.

- Est nommé gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet rétroactif au 20 Mai 2011:

\* Monsieur Gerard VAN HUNEN né le 15 Septembre 1967 à S'Gravenhage, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;

Luxembourg, le 6 Juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2011094762/18.

(110107064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juillet 2011.

---

**Fiusari S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 47.702.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094067/10.

(110105579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Vestaka S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 58.220.

—  
**DISSOLUTION**

L'an deux mille onze, le seize juin.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Willem VAN CAUTER, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement à Strassen,

ci-après dénommé "le mandataire";

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme "ROSH TRUST INTERNATIONAL S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 21.731, constituée suivant acte reçu le 21 juin 1984, publié au Mémorial C numéro 212 du 8 août 1984.

ci-après dénommée "le mandant";

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme "VESTAKA S.A.", ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 58.220, constituée suivant acte reçu le 18 février 1997, publié au Mémorial C numéro 287 du 10 juin 1997.

II.- Que le capital social s'élève actuellement à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent Euros) chacune, intégralement libérées.

III.- Que le mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

IV.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société.

V.- Que le mandant, en tant que liquidateur de la société, déclare que l'activité de la société a cessé, que les dettes connues ont été payées ou provisionnées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers, connus ou inconnus, de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire aux comptes de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'adresse de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 juin 2011. Relation: LAC/2011/27800. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 juin 2011.

Référence de publication: 2011097862/43.

(110110716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

**Forworx Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 113.224.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2011094071/10.

(110105941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Garage Toussaint S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6840 Machtum, 3, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 21.444.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011094072/10.

(110105574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**GEAF International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. EREF International 1 S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 4.269.450,00.**

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 117.205.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société qui s'est tenue en date du 7 juillet 2011 au siège social que: Suite à la réélection de tous les gérants sortants, leurs mandats se terminant lors de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2011, le Conseil de Gérance se compose de:

- Michel de GROOTE, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Raf BOGAERTS, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 48 rue de Bragance, L-1255 Luxembourg;

- Wayne Wing Fai WOO, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à 2-5 Old Bond Street, Londres, W1S 4PD, Angleterre.

A été élu comme réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée qui se prononcera sur les comptes de l'exercice 2011:

- Ernst & Young, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'Activité Syrdall 2.

Pour extrait conforme

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2011100184/24.

(110114402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Gas Technik Luxembourg (G.T.L.), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6550 Berdorf, 42, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 105.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dirk VORMBERGE

Gérant

Référence de publication: 2011094073/11.

(110105725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Gloria Verlag, S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 231, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.462.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hilda RAU-SCHOLTUS

Gérante

Référence de publication: 2011094076/11.

(110105734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Hamburg Properties Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.272.

---

In the year two thousand eleven, on the twenty-first day of June.

Before Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A., a company governed by the laws of Luxembourg having its registered office in L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124.359),

here represented by Mrs. Nadine GLOESENER, employee, residing professionally in L2740 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on June 20<sup>th</sup> 2011.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity of sole shareholder of the Company, has requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company HAMBURG PROPERTIES S.à r.l., having its registered office in L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (the "Company"),

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 129.272,

incorporated by a deed of the undersigned notary on June 8<sup>th</sup> 2007, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Number 1681 of August 9<sup>th</sup> 2007.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolutions as follows:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the corporate capital by an amount of nine hundred sixty two thousand euro (EUR 962,000.-) so as to raise it from its present amount of four hundred forty three thousand eight hundred euro (EUR 443,800.-) divided into seventeen thousand seven hundred fifty two (17,752) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each, to an amount of one million four hundred five thousand eight hundred euro (EUR 1,405,800.-) by the creation and issuing of thirty eight thousand four hundred eighty (38,480) new shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-), issued with a total share premium in a total amount of eight million six hundred fifty eight thousand euro (EUR 8,658,000.-) and to make payment for such new shares by a contribution consisting in the partial conversion of a claim for a total amount of nine million six hundred twenty thousand euro (EUR 9,620,000.-) towards the Company, it being understood that an amount of nine hundred sixty two thousand euro (EUR 962,000.-) shall be allocated to the Company's share capital and an amount of eight million six hundred fifty eight thousand euro (EUR 8,658,000.-) shall be allocated to the share premium account.

The Contribution thus is recorded as a contribution in an aggregate amount of nine million six hundred twenty thousand euro (EUR 9,620,000.-).

The Subscriber declares that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.



The Sole Shareholder declares together with the Company that they will accomplish all formalities concerning the valid transfer to the Company of the Contribution.

The Sole Shareholder further states that a certificate and a subscription form have been drawn up, wherein the Contribution is described and valued.

Such certificate and subscription form, after signature "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the articles of incorporation, which shall from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at one million four hundred five thousand eight hundred euro (EUR 1,405,800,-) divided into fifty six thousand two hundred thirty two (56,232) shares with a nominal value of twenty five euro (EUR 25.-) each."

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 4,200.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ALTERNATIVE PROPERTY INCOME VENTURE S.C.A. une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 21, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte (RCS Luxembourg B 124.359),

ici représentée par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 20 juin 2011,

laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associée unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

La comparante, représentée comme ci-avant, étant la seule et unique associée de la société à responsabilité limitée HAMBURG PROPERTIES S.à r.l. avec siège social à L-1030 Luxembourg, 412F, route d'Esch (la "Société"),

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 129.272,

constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1681 du 9 août 2007.

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associée Unique décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf cent soixante-deux mille euros (962.000,-EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent quarante-trois mille huit cent euros (443.800,-EUR) représenté par dix-sept mille sept cent cinquante-deux (17.752) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt-cinq euros) chacune à un montant de un million quatre cent cinq mille huit cent euros (1.405.800,- EUR) par la création et l'émission de trente-huit mille quatre cent quatre-vingt (38.480) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,-EUR), émise avec une prime d'émission d'un montant total de huit millions six cent cinquante-huit mille euros (8.658.000,- EUR) et de libérer intégralement ces parts sociales nouvelles par un apport en nature constituée par une conversion d'une créance que le Souscripteur a contre la Société (l'«Apport»).

L'Apport est acté comme représentant un apport total net d'un montant de neuf millions six cent vingt mille euros (9.620.000,- EUR).

L'Associée Unique déclare encore qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de cet Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

L'Associée Unique déclare qu'un certificat ainsi qu'une souscription ont été établis, dans lesquels l'Apport ainsi apporté est décrit et évalué (le «Rapport»).

Ce certificat ainsi que cette souscription, après paraphe «ne varietur» par la mandataire et le notaire, resteront annexés au présent acte pour être soumis aux formalités de l'enregistrement.

*Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associée Unique décide de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital souscrit de la Société est fixé à un million quatre cent cinq mille huit cent euros (1.405.800,- EUR), divisé en cinquante-six mille deux cent trente-deux (56.232) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 4.200,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à la mandataire de la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 juin 2011. Relation: LAC/2011/28342. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 5 juillet 2011.

Référence de publication: 2011093669/120.

(110105781) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

. Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2011.

Tom METZLER

*Notaire*

Référence de publication: 2011094080/12.

(110105695) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**GSCP V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.201.150,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 117.403.

Constituée par devant Me Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 août 2006, acte publiée au Mémorial C no 1625

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GSCP V S.à r.l.

Maxime Nino

*Gérant*

Référence de publication: 2011094081/15.

(110106121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Hamburg Trust SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1720 Luxembourg, 4, rue Heinrich Heine.  
R.C.S. Luxembourg B 152.773.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2010 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2010 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 4. Juli 2011.

Für Hamburg Trust SICAV - FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhauser Alternative Investment Services S.A.

Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2011094083/16.

(110106239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Pizzeria-Lounge S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 155, route de Thionville.  
R.C.S. Luxembourg B 161.990.

STATUTS

L'an deux mille onze, le six juillet.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Graziella RUFFO épouse ALFIERI, indépendante, née à Villerupt (France) le 28 septembre 1956, demeurant à L-2611 Luxembourg, 155, route de Thionville.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de Pizzeria-Lounge S.à r.l..

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation de débits de boissons alcooliques et non alcooliques, de brasserie, d'auberge et de restauration.

Elle pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

**Art. 6.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 9.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 11.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5 %) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Souscription et Libération*

Toutes les cent (100) parts sociales ont été souscrites par Madame Graziella RUFFO épouse ALFIERI, prénommée.

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que l'unique associé reconnaît.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le 31 décembre 2011

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite l'associée, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

- 1) L'adresse de la société est à L-2611 Luxembourg, 155, route de Thionville.
- 2) Est nommée gérante technique pour une durée indéterminée, Madame Graziella RUFFO épouse ALFIERI, préqualifiée.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature de la gérante technique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue à la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Ruffo et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 08 juillet 2011. LAC/2011/31227. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juillet 2011.

Référence de publication: 2011097038/77.

(110109660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juillet 2011.

#### **Duet Trust and Fiduciary Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.325.

En date du 13 Juillet 2011, l'actionnaire unique de la Société Duet Trust And Fiduciary Services S.A. a pris les décisions suivantes:

1. Transfert du siège social de la Société du 13, Avenue du Bois, L-1251 Luxembourg au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 13 Juillet 2011.
2. Démission des Administrateurs avec effet au 13 Juillet 2011:
  - M Emmanuel Aim;
  - M Henry Gabay;

- M Alain Schibl.

3. Election des Administrateurs suivants avec effet au 13 Juillet 2011 pour une durée de 6 ans:

- M Kenneth Melvin Krys né le 22 octobre 1963 au Canada, ayant pour adresse professionnelle Governors Square Building 6, 2<sup>nd</sup> Floor, 23 Lime Tree Bay Avenue, Grand Cayman KY1-1205, Cayman Islands;

- Mme Margot Mildred MacInnis née le 5 février 1972, à Southampton (Canada), ayant pour adresse professionnelle 14 Emerald Lane GT, Grand Cayman KY1-1006, Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Signatures

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011101418/24.

(110114006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**HAZ Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.645.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 04 juillet 2011.

Pour: HAZ HOLDING S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Nathalie PAQUET-GILLARD / Cindy SZABO

Référence de publication: 2011094084/15.

(110106330) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

**Soprofi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2, rue Sébastien Conzémus.

R.C.S. Luxembourg B 98.040.

*Extrait de résolutions de l'assemblée générale extraordinaire du 13 mai 2011*

*Première résolution*

L'Assemblée Générale constate que le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sont venus à échéance.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Claude Koeune demeurant à L-7317 Mullendorf 31 rue Paul Eyschen.

*Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer nouvel administrateur de la société M. Paul Huberty demeurant à L- 3996 Mondercange 4 op Feileschterkeppchen

Suite à cette résolution le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Paul Huberty, expert-comptable, demeurant à L-3936 Mondercange 4 op Feileschterkeppchen

- Monsieur Jean-Marie Wilhelm, comptable, demeurant à L-7248 Bereldange 42 rue Michel Rodange

- Madame Marie-Elisabeth Steinbach, comptable, demeurant à L-8395 Septfontaines 22 Arelerstrooss.

leur mandat expirant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2017.

L'Assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes, la Société Luxembourgeoise de Révision S.à.r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-1220 Luxembourg 246 rue de Beggen, son mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2017.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée générale de la société SOPROFI S.A. décide de transférer le siège social de L-9147 ERPELDANGE 2a Beim Dreieck à L-9145 ERPELDANGE 2 rue Sébastien Conzémus Résidence Parc Trëll à partir du 13 mai 2011.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Paul Huberty / Marie-Elisabeth Steinbach / Jean-Marie Wilhelm / Claude Koeune.

Référence de publication: 2011098913/29.

(110110623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 154.079.

Il résulte d'une cession de parts sociales intervenue le 8 mars 2011 entre: CFSH Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 142 122 et ayant son siège social au 1, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

Et

1./Cariad, une société par actions simplifiées, constituée selon les lois françaises et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Paris, sous le numéro B 490 887 015 et ayant son siège social au 5, rue Mesnil, F-75116 Paris (France)

2./M. Samuel Pinto, employé privé, né le 16 avril 1957 et demeurant au A.D. Gordon, 13, Tel Aviv (Israël)

3./M. Jérémie Melin, employé privé, né le 11 février, 1976 à Flers (France) et demeurant au 4, rue Cardinal Mercier, F-75009 Paris (France)

4./Mme Laure Lamm-Coutard, employée privée, née le 27 août 1980 et demeurant au 6, rue Guy de Maupassant, F-75116 Paris (France)

5./M. Eric Popard, employé privé, né le 15 août 1965 à Paris (France) et demeurant au 9B, rue Chernoviz, F-75116 Paris (France)

Que la répartition des parts sociales est désormais la suivante:

CFSH Luxembourg S.à r.l. . . . . .	7,500 parts sociales
Cariad . . . . .	1,810 parts sociales
Monsieur Samuel Pinto . . . . .	1,810 parts sociales
Monsieur Jérémie Melin . . . . .	460 parts sociales
Madame Laure Lamm-Coutard . . . . .	460 parts sociales
Monsieur Eric Popard . . . . .	460 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100113/32.

(110113804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

**Sinequanon S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 124.537.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of June.

Before us Maître Paul Bettingen, notary residing in Niedenranven (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SINEQUANON S.C.A., SICAR, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR), with its registered office at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, recorded at trade and companies register in Luxembourg under section B and number 124537 incorporated under the name of SINEQUANON S.C.A., by deed of the notary Henri Hellinckx, then residing in Mersch on 14 November, 2006, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 713 on April 26, 2007 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have been amended several times and last by deed of the undersigned notary on 29 March 2010 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 1050 on 19 May 2010.

The Meeting is presided by Radia Taddrart, private employee, residing professionally at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Sophie Mathot, private employee, residing professionally in Senningerberg.



The meeting appoints as ballot judge Radia Taddrart, prenamed, private employee, residing professionally at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg

The Chairman requests the notary to act that:

I.- That the agenda of the meeting is the following:

1. To anticipatively dissolve the Company and to put it into liquidation.
2. To appoint Mr Daniel Caille as liquidator of the Company with the broadest powers foreseen by the articles 144 to 148bis of the corporate law of August 10, 195 as amended.
3. Discharge to the Company's General Partner (Gérant).
4. Miscellaneous.

II.- That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders, if any, initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the attendance list, that out of 52 Carried Interest Shares, 9 Ordinary shares and 1 Management share in circulation, all the said shares are present or represented at the present extraordinary general meeting, so that the entire share capital being represented at the present Extraordinary General Meeting and all the shareholders represented declaring that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Extraordinary General Meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present Extraordinary General Meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then Upon approbation and discussion, the general meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

#### *First resolution*

The general meeting decides the anticipated dissolution of the Company with effect as on this day and to put the Company into liquidation.

#### *Second resolution*

The general meeting decides to appoint as liquidator of the Company Mr Daniel Caille, born on 6 April 1951, in Lyon, residing at 36, rue de la Ronce F-92410 Ville d'Avray (France).

Copy of the Commission de Surveillance du Secteur Financier's letter initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144 to 148bis of the law on 10 August 1915 on commercial companies (the "Law"). He may execute all acts foreseen by article 145 of the Law without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

The liquidator may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxyholders such capacities and for such period the liquidator may determine.

The liquidator's signature binds validly and without limitation the company which is in the process of being liquidated.

#### *Third resolution*

The general meeting decides to grant discharge to the General Partner (Gérant) of the Company for its duties carried out until this date.

There being no further business, the meeting is closed.

#### *Expenses*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated to about one thousand three hundred Euro (EUR 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Senningerberg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille onze, le vingt-septième jour de juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-duché de Luxembourg,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société SINEQUANON S.C.A., SICAR, une société en la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR), RCS Luxembourg B numéro 124537, constituée sous la dénomination de SINEQUANON S.C.A. suivant acte reçu le 14 novembre 2006 par le notaire Henri Hellinckx alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 713 du 26 avril 2007 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et une dernière fois par acte du notaire instrumentant en date du 29 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1050 du 19 mai 2010.

L'assemblée est présidée par Radia Taddart, employée privée, demeurant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Sophie Mathot, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Radia Taddart, précitée, employée privée, demeurant professionnellement au 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Décision de dissoudre anticipativement la Société et de la mettre en liquidation.
2. Nomination de Monsieur Daniel Caille en qualité de liquidateur de la Société avec les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 telle que modifiée.
3. Décharge au Gérant (General Partner) de la Société
4. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III.- Qu'il appert de cette liste de présence que des 52 actions de participations (actions de Carried Interest), 9 actions ordinaires et une action de commandité en circulation, toutes lesdites actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Après discussions et approbations, l'assemblée générale a adopté les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur Monsieur Daniel Caille, né le 6 avril 1951, à Lyon, demeurant au 36, rue de la Ronce F-92410 Ville d'Avray (France).

Copie de la lettre de la Commission de Surveillance du Secteur Financier après avoir été paraphée „ne varietur“ par les comparants restera annexée au présent acte.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»). Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 de la Loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'octroyer décharge au Gérant (General Partner) de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

96665

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, constate que sur demande des comparants, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Radia Taddrart, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 juin 2011. LAC/2011/29187. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 6 juillet 2011.

Référence de publication: 2011095557/143.

(110107875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2011.

---

**Rosalia AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 81.655.

Im Jahre zweitausendelf, am dreißigsten Juni.

Vor Maître Blanche MOUTRIER, Notarin mit Amtssitz in Esch/Alzette,

Hat sich die außerordentliche Hauptversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft ROSALIA AG mit Gesellschaftssitz in L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg unter der Nummer B 81655, gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Leon Thomas genannt Tom METZLER, mit Amtssitz in Luxemburg, am 10. April 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 996 vom 13. November 2001, und deren Satzung zuletzt gemäß Urkunde aufgenommen durch die amtierende Notarin, am 23. Mai 2011, noch nicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht, abgeändert wurde, eingefunden.

I. Die Versammlung wird um 11.00 Uhr eröffnet mit Maître Michael JONAS, Rechtsanwalt, Luxemburg, als Vorsitzender. Der Vorsitzende bestimmt beruflich zum S ansässig in sekretär und Stimmzähler, Herrn Jérôme beruflich ansässig in Esch/Alzette. SCHMIT, Angestellter,

Der Vorsitzende gibt sodann folgende Erklärungen ab:

II. Es geht aus der Anwesenheitsliste, welche von den Mitgliedern des Büros erstellt und gezeichnet wurde, hervor, dass die 5.000.000 (fünf Millionen) Aktien mit einem Nennwert von je EUR 1.- (einem Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital in Höhe von EUR 5.000.000 (fünf Millionen Euro) darstellen, bei dieser Versammlung vertreten sind, welche somit rechtmäßig konstituiert ist und rechtsgültig über die Tagesordnungspunkte beraten kann, wobei sämtliche Aktionäre sich damit einverstanden erklärt haben, ohne vorherige schriftliche Einladung an dieser Versammlung teilzunehmen.

Die Anwesenheitsliste, welche von den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenden Aktionäre und den Mitgliedern des Büros gezeichnet wurde, wird zusammen mit den Vollmachten dieser Urkunde beigelegt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

III. Die Tagesordnung für die Hauptversammlung lautet wie folgt:

1. Erhöhung des gezeichneten Aktienkapitals der Gesellschaft um EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro), um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) auf EUR 35.000.000,- (fünf und dreißig Millionen Euro) zu bringen, dies durch Umwandlung eines Teils des Ergebnisvortrags in Höhe von EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro), und Schaffung von 30.000.000 (dreißig Millionen) neuer Aktien und Zuteilung dieser neuen Aktien an die Aktionäre der Gesellschaft;

2. Erhöhung der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft um EUR 3.496.900,- (drei Millionen vier hundert sechs und neunzig tausend neun hundert Euro), um diese von ihrem derzeitigen Betrag von EUR 3.100,- (drei tausend ein hundert Euro) auf EUR 3.500.000,- (drei Millionen fünf hundert tausend Euro) zu bringen, dies durch Zuweisung und entsprechende Einstellung eines Teils des Ergebnisvortrags in Höhe von EUR 3.496.900,- (drei Millionen vier hundert sechs und neunzig tausend neun hundert Euro) in die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft;

3. Schaffung von 10 (zehn) Aktienklassen (Klasse A, B, C, D, E, F, G, H, I und J) und Zuordnung von (i) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse A, (ii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert

tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse B, (iii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse C, (iv) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse D, (v) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse E, (vi) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse F, (vii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse G, (viii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse H, (ix) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse I und (x) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehenden Aktien an die Klasse J;

4. Folgliche Änderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft;
5. Änderung von Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft;
6. Änderung von Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft; und
8. Verschiedenes.

IV. Nach Gutheißung der Erklärungen des Vorsitzenden, und nach Überprüfung der regelmäßigen Zusammensetzung der Versammlung, hat die Hauptversammlung nach vorheriger Beratung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

#### *Erster Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, das Aktienkapital um EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro) zu erhöhen, um es von seinem derzeitigen Betrag von EUR 5.000.000,- (fünf Millionen Euro) auf EUR 35.000.000,- (fünf und dreißig Millionen Euro) zu bringen, dies durch Umwandlung eines Teils des Ergebnisvortrags in Höhe von EUR 30.000.000,- (dreißig Millionen Euro) und Ausgabe von 30.000.000 (dreißig Millionen) neuen Aktien welche den Aktionären anteilmäßig zugeteilt werden.

Die bestehenden Rücklagen und der vorliegende Ergebnisvortrag der Gesellschaft sind der amtierenden Notarin auf Grund einer Zwischenbilanz der Gesellschaft vom 31. Mai 2011 aufgezeigt und bestätigt worden.

Diese Zwischenbilanz, welche von den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros sowie der amtierenden Notarin gezeichnet wurde, wird dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft um EUR 3.496.900,- (drei Millionen vier hundert sechs und neunzig tausend neun hundert Euro) zu erhöhen, um deren Betrag von EUR 3.100,- (drei tausend ein hundert Euro) auf EUR 3.500.000,- (drei Millionen fünf hundert tausend Euro) zu bringen, dies durch Zuweisung und entsprechende Einstellung eines Teils des Ergebnisvortrags in Höhe von EUR 3.496.900,- (drei Millionen vier hundert sechs und neunzig tausend neun hundert Euro) in die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft.

Die bestehenden Rücklagen und der vorliegende Ergebnisvortrag sind der amtierenden Notarin auf Grund einer Zwischenbilanz der Gesellschaft vom 31. Mai 2011 aufgezeigt und bestätigt worden.

Diese Zwischenbilanz, welche von den Bevollmächtigten sämtlicher hier vertretenen Aktionäre und den Mitgliedern des Büros sowie der amtierenden Notarin gezeichnet wurde, wird dieser Urkunde beigefügt und wird gleichzeitig bei der Registrierungsbehörde eingereicht.

#### *Dritter Beschluss*

Die Hauptversammlung beschließt, 10 (zehn) Aktienklassen (Klasse A, B, C, D, E, F, G, H, I und J) zu schaffen und (i) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse A, (ii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse B, (iii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse C, (iv) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse D, (v) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse E, (vi) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse F, (vii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse G, (viii) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse H, (ix) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse I und (x) 3.500.000 (drei Millionen fünf hundert tausend) bereits bestehende Aktien der Klasse J zuzuordnen.

#### *Vierter Beschluss*

Als Folge des vorhergehenden Beschlusses beschließt die Hauptversammlung, Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

##### **" Art. 5.**

5.1 Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt FÜNF UND DREISSIG MILLIONEN EURO (EUR 35.000.000,-) und ist eingeteilt in

- DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse A,
- DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse B,
- DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse C,
- DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse D,
- DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse E,

DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse F,  
DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse G,  
DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse H,  
DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse I, und  
DREI MILLIONEN FÜNF HUNDERT TAUSEND (3.500.000) Aktien der Klasse J,

mit einem Nennwert von je EINEM EURO (EUR 1,-) und mit den Rechten und Pflichten wie nachstehend in der Satzung bestimmt wird.

5.2 Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluss der Hauptversammlung erhöht oder herabgesetzt werden. Die Hauptversammlung wird unter denselben Bedingungen abstimmen, wie bei einer Satzungsänderung.

5.3 Das Aktienkapital der Gesellschaft kann durch Annullierung von Aktien, beziehungsweise durch die Annullierung von einer oder mehreren Aktienklassen (durch Rückerwerb und Annullierung sämtlicher Aktien der entsprechenden Aktienklasse(n)), herabgesetzt werden. Im Falle von Rückerwerben und Annullierungen von Aktienklassen, sollen diese Rückerwerbe und Annullierungen in umgekehrter alphabetischer Reihenfolge (d.h. es wird mit der Klasse J begonnen) erfolgen.

5.4 Im Falle einer Herabsetzung des Aktienkapitals durch Rückerwerb und Annullierung einer Aktienklasse (nach der unter Punkt 5.3 festgesetzten Reihenfolge) gibt die entsprechende Aktienklasse den Inhabern der Aktien dieser Klasse einen anteilmäßigen Anspruch (in Bezug auf die Beteiligung in dieser Klasse des jeweiligen Aktionärs) auf den verfügbaren Betrag (wie nachstehend definiert), wobei der gesamte Annullierungsbetrag (wie nachstehend definiert), welcher durch die Hauptversammlung festgelegt wurde, jedoch als Höchstgrenze dient. Jeder Inhaber von Aktien der rückerworbenen und annullierten Aktienklassen erhält für jede seiner Aktien in der entsprechenden Aktienklasse, die annulliert wurden, von der Gesellschaft einen Betrag in Höhe des Annullierungswertes pro Aktie (wie nachstehend definiert).

5.4.1 Der verfügbare Betrag (VB) entspricht dem Gesamtbetrag des Reingewinns der Gesellschaft (inklusive Gewinnvortrag/-vorträge) (RG), insofern als der entsprechende Aktionär einen Anspruch auf eine Dividendenausschüttung nach Artikel 15 der Satzung gehabt hätte, zuzüglich (i) jeglicher frei ausschüttbaren Rücklage (R) und (ii) gegebenenfalls des Betrages der Herabsetzung des Aktienkapitals und der Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage, welche der zur annullierenden Aktienklasse entspricht (H), aber unter Abzug (i) jeglicher Verluste (inklusive vorgetragener Verluste) (V) und (ii) jeglicher Beträge, die nach dem Gesetz oder der Satzung in eine Rücklage oder Rücklagen eingestellt werden müssen (GR), wie in den entsprechenden Zwischenbilanzen beschrieben wird (ohne doppelte Berechnung), so dass für die Berechnung des verfügbaren Betrages folgende Berechnungsformel gilt:  $VB = (RG + R + H) - (V + GR)$ , wobei das Aufstellungsdatum der entsprechenden Zwischenbilanzen, die durch den Verwaltungsrat der Gesellschaft zu erstellen sind, nicht mehr als acht (8) Kalendertage vor dem Rückerwerbs- oder Annullierungsdatum der entsprechenden Aktienklasse liegen darf.

5.4.2 Der Annullierungswert pro Aktie wird wie folgt berechnet: der gesamte Annullierungsbetrag wird durch die Anzahl der gezeichneten Aktien in der Aktienklasse, die rückerworben und annulliert wird, geteilt.

5.4.3 Der gesamte Annullierungsbetrag wird auf Basis der entsprechenden Zwischenbilanzen durch den Verwaltungsrat berechnet und durch die Hauptversammlung genehmigt. Der gesamte Annullierungsbetrag für die Aktienklassen J, I, H, G, F, E, D, C, B und A soll dem verfügbaren Betrag der entsprechenden Aktienklasse zum Zeitpunkt der Annullierung der Aktienklasse entsprechen, es sei denn die Hauptversammlung hat einen anderweitigen Beschluss (im Einklang mit den Anwesenheits-/Mehrheitsbestimmungen wie bei einer Satzungsänderung) getroffen, wobei der gesamte Annullierungsbetrag jedoch nie höher als der jeweils verfügbare Betrag sein darf.

5.4.4 Der Annullierungswert pro Aktie wird für die Gesellschaft durch den Rückerwerb und die Annullierung fällig.

5.5 Die Gesellschaft kann, insofern als vom Gesetz gestattet und unter den gesetzlichen Bedingungen, ihre eigenen Aktien zurückkaufen."

#### *Fünfter Beschluss*

Artikel 15 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

#### **Art. 15.**

15.1 Jedes Jahr, am Ende des Geschäftsjahres, wird der Verwaltungsrat die jährlichen Geschäftskonten der Gesellschaft gemäß den gesetzlichen Bestimmungen erstellen.

15.2 Spätestens einen Monat vor der Jahreshauptversammlung legt der Verwaltungsrat alle Dokumente bezüglich der jährlichen Geschäftskonten zusammen mit seinem Bericht und anderen Dokumenten, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen vorgeschrieben sind, den Kommissaren/Wirtschaftsprüfern zur Einsicht vor, welche daraufhin ihren Bericht erstatten.

15.3 Die jährlichen Geschäftskonten, die Berichte des Verwaltungsrates und der Kommissare/Wirtschaftsprüfer und alle solche Dokumente, welche durch die gesetzlichen Bestimmungen erfordert sind, werden am Gesellschaftssitz vierzehn Tage vor dem Datum, an welchem die Hauptversammlung stattfinden soll, hinterlegt, wo die Aktionäre während den normalen Bürostunden Einsicht nehmen können.

15.4 Der Überschuss von Gewinn- und Verlustkonto, nach Abzug aller allgemeinen Kosten, Sozialbeiträge, Abschreibungen und Provisionen für vergangene und zukünftige Verpflichtungen, welche vom Verwaltungsrat festgestellt werden, bildet den Reingewinn.

15.5 Jedes Jahr werden fünf Prozent (5%) des Reingewinns der Gesellschaft in die gesetzliche Rücklage eingestellt. Diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft zehn Prozent (10%) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht hat.

15.6 Der Saldo kann dann bei einem entsprechenden Beschluss der Hauptversammlung an die Aktionäre gemäß nachstehenden Bestimmungen ausgeschüttet werden.

15.7 Die Aktionäre können beschließen, den Aktionären, gemäß nachstehenden Bestimmungen, Zwischendividenden zu erklären und auszuzahlen. Dies erfolgt auf Basis der vom Verwaltungsrat vorbereiteten Bilanzen/Zwischenbilanzen aus denen ersichtlich ist, dass ausreichende Mittel für die Ausschüttung zur Verfügung stehen. Der auszuschüttende Betrag darf allerdings den seit dem Ende des vorherigen Geschäftsjahres realisierten Gewinn, zuzüglich Gewinnvortrag und ausschüttbaren Rücklagen, aber abzüglich vorgetragener Verluste und Beträgen, die in eine gesetzliche Rücklage eingestellt werden müssen, nicht überschreiten.

15.8 Das Aufgeldkonto (share premium account) kann bei einem entsprechenden Beschluss der Hauptversammlung an die Aktionäre, gemäß nachstehenden Bestimmungen, ausgeschüttet werden. Die Hauptversammlung kann beschließen, jeden Betrag von diesem Aufgeldkonto in eine gesetzliche Rücklage einzustellen.

15.9 Erklärte Dividenden können in jeder durch den Verwaltungsrat ausgewählten Währung ausgezahlt werden. Diese können weiter an jedem Ort und zu jeder Zeit, nach Wahl des Verwaltungsrates, ausgezahlt werden. Der Verwaltungsrat kann den anwendbaren Wechselkurs, zur Auszahlung in die gewählte Währung, endgültig festlegen. Eine erklärte, aber nicht ausgezahlte Dividende kann, nach Ablauf einer Frist von fünf Jahren, nicht mehr durch den entsprechenden Aktionär eingefordert werden. Nach Ablauf dieser Frist steht sie dem Aktionär nicht mehr zu und fällt an die Gesellschaft zurück. Es werden auf durch die Gesellschaft für und im Namen des Aktionärs gehaltenen erklärten, aber nicht beanspruchten Dividenden keine Zinsen ausbezahlt.

15.10 Falls die Hauptversammlung beschließt eine Dividende auszuschütten, soll diese wie folgt zugeordnet und ausgezahlt werden:

(i) ein Betrag in Höhe von 0.25% des Nennwertes jeder Aktie wird gleichmäßig an alle Aktionäre, anteilmäßig (in Bezug auf ihre Beteiligung) unabhängig von der Aktienklasse, ausgezahlt, und

(ii) der Saldo des gesamten auszuschüttenden Betrages wird dann vollständig an die Aktionäre der nach umgekehrter alphabetischer Reihenfolge letzten Aktienklasse (d.h. zuerst Klasse J, danach, wenn die Klasse J nicht mehr existiert, die Klasse I, u.s.w. bis zur Klasse A) ausgezahlt.

15.11 Im Falle von teilweise einbezahlten Aktien werden die Dividenden anteilig zum einbezahlten Betrag ausgeschüttet.  
”

#### Sechster Beschluss

Artikel 16 der Satzung der Gesellschaft wird geändert und hat nunmehr folgenden Wortlaut:

“ **Art. 16.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Hauptversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Nach Zahlung sämtlicher Schulden und Kosten der Gesellschaft, einschließlich der Kosten in Zusammenhang mit der Auflösung, sollen die Liquidationserlöse den Aktionären ausgezahlt werden. Dies erfolgt nach den gleichen Regeln wie die Ausschüttung von Dividenden und soll das gleiche wirtschaftliche Ergebnis erzielen.”

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und niemand mehr das Wort ergreift, wird die Versammlung um 11.15 Uhr geschlossen.

WORÜBER die vorliegende Urkunde aufgenommen wurde in Esch/Alzette, am Tag wie eingangs erwähnt.

Nachdem das Dokument den der Notarin nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten erschienenen Personen vorgelesen worden ist, haben dieselben vorliegende Urkunde mit der unterzeichnenden Notarin unterzeichnet.

Signé: M.Jonas, J.Schmit, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 01 juillet 2011. Relation: EAC/2011/8599. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 4 juillet 2011.

Référence de publication: 2011092021/206.

(110103636) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.



**TICT, Transport International, Construction et Travaux, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 13, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 118.430.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T.I.C.T. S.A. Transport International, Construction & Travaux S.A.  
Duerfstrooss n° 13  
L-9647 DONCOLS  
Signature

Référence de publication: 2011094233/13.

(110105627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**Internationaler Möbelhof, INTER-MÖBEL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten.

R.C.S. Luxembourg B 7.462.

L'an deux mil onze, le quatorze juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

**ONT COMPARU:**

1) Madame Micheline WEBER, commerçante en retraite, veuve de Monsieur Roger SEYLER, demeurant à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe;

2) Madame Aimée SEYLER, salariée, née à Luxembourg, le 16 février 1960, épouse de Monsieur Jean HÜBNER, demeurant à L-2225 Luxembourg, 38, rue General Major Lunsford E. Oliver.

Madame Micheline WEBER agissant en sa qualité de seule associée de la société à responsabilité limitée "INTERNATIONALER MÖBELHOF INTER-MÖBEL, S.à r.l.", avec siège social à L-1508 Howald, 4, rue Joseph Felten, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 7.462, constituée suivant acte sous seing privé en date du 12 décembre 1966, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 5 du 13 janvier 1967, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 1992, publié au Mémorial C, numéro 444 du 5 octobre 1992.

Madame Micheline WEBER a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

1) Suite au décès de Monsieur Roger SEYLER, de son vivant commerçant en retraite, ayant demeuré en dernier lieu à Luxembourg, 4, rue Adolphe, survenu à Luxembourg le 1<sup>er</sup> octobre 2010, et

de l'attribution de toutes ses parts sociales de la société, soit cinq cents (500) parts sociales à son épouse survivante, Madame Micheline WEBER, suivant contrat de mariage reçu par Maître Joseph Kerschen, alors notaire à Luxembourg-Eich, du 8 août 1980, numéro 22786 de son répertoire ainsi que de l'adoption de l'Euro en remplacement du franc luxembourgeois pour la fixation du capital social de la société et des parts sociales, Madame Micheline WEBER est devenue propriétaire de toutes les mille (1.000) parts sociales de la société.

2) Ensuite, Madame Micheline WEBER, prénommée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit dix (10) parts sociales de la Société à Madame Aimée SEYLER, prénommée, qui accepte, moyennant le prix global de un euro (EUR 1.-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue de la cessionnaire dès avant la signature des présentes et en dehors la présence du notaire instrumentant, ce dont bonne et valable quittance.

La cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

La cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.

La cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la Société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

En outre, la cédante et la cessionnaire déclarent être les bénéficiaires réelles de la présente transaction.

3) L'article 6 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de vingt-quatre mille sept cent quatre-vingt-neuf euros trente-cinq cents (EUR 24.789,35), représenté par mille (1.000) parts sociales de vingt-quatre virgule sept mille huit cent quatre-vingt treize euros (EUR 24,7893) chacune.

Ces parts sociales appartiennent aux associées comme suit:

1.- à Madame Micheline WEBER, commerçante en retraite, née à Consdorf, le 6 août 1936,  
veuve de Monsieur Roger SEYLER, demeurant à L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe,  
neuf cent quatre-vingt-dix parts sociales, ..... 990

2.- à Madame Aimée SEYLER, salariée, née à Luxembourg, le 16 février 1960,  
épouse de Monsieur Jean HÜBNER, demeurant à L-2225 Luxembourg,  
38, rue General Major Lunsford E. Oliver, dix parts sociales, ..... 10

Total: mille parts sociales, ..... 1.000

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

4) Madame Micheline WEBER déclare démissionner de son poste de gérante unique de la société avec effet immédiat.  
Les associées décident de nommer Madame Aimée SEYLER, prénommée, comme gérante unique de la société pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante unique.

Les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'elles connue aux comparantes, connues du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Micheline WEBER, Aimée SEYLER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27403. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 5 juillet 2011.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2011094090/64.

(110105679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**ILP II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 123.060.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2010, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2011.

Pour ILP II S.C.A., SICAR

Signature

Référence de publication: 2011094093/14.

(110105621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

**IK Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 807.650,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 98.911.

*Extrait du contrat de rachat de parts sociales daté du 17 juin 2011*

Il résulte d'un contrat de rachat de parts sociales daté du 17 juin 2011 que la Société a racheté 923 de ses propres parts sociales préférentielles de classe I détenues par la société Mikaros AB.

Par suite du contrat susmentionné, les associés actuels de la Société sont les suivants:

Nom des associés	Nombre de parts sociales détenues
IK Europa BV .....	9.525 parts sociales ordinaires de classe A.
la Société .....	923 parts sociales préférentielles de classe I.
MAJA Vermögensverwaltungsgesellschaft GmbH .....	995 parts sociales préférentielles de classe I.
Christopher Masek .....	995 parts sociales préférentielles de classe I.
Mads Ryum Larsen .....	600 parts sociales préférentielles de classe I.

Brialmont AB . . . . .	346 parts sociales préférentielles de classe I.
Trygve Grindheim . . . . .	692 parts sociales préférentielles de classe I.
Kristiaan Nieuwenburg . . . . .	750 parts sociales préférentielles de classe I.
James Yates . . . . .	318 parts sociales préférentielles de classe I.
Dan Soudry . . . . .	519 parts sociales préférentielles de classe I.
Stellaris AB . . . . .	490 parts sociales préférentielles de classe I.
Total . . . . .	19.050 parts sociales ordinaires de classe A; 6.628 parts sociales préférentielles de classe I.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juillet 2011.

*Un mandataire*

Signature

Référence de publication: 2011098885/30.

(110110631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juillet 2011.

---

### **Lex Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 93.494.

Le bilan au 31 Décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 4 July 2011.

Leslie PERLMAN / Egbert LE ROUX

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2011094112/12.

(110106494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

---

### **Da Silva & Fils S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-3857 Schiffange, 34, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 109.099.

*Extrait de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2011*

*Résolutions prises:*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire venant à échéance le 26 juin 2011, il résulte des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 27 juin 2011 que:

*Première résolution:*

Le Conseil d'administration prend la connaissance du renouvellement du mandat de président et administrateur-délégué, en l'occurrence Monsieur Adelino CARVALHO DA SILVA, maître menuisier, né à Terras de Bouro (Portugal), le 03 août 1959, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, pour une nouvelle période de six ans et expirant le 26 juin 2017.

*Deuxième résolution:*

Le Conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur, en l'occurrence Monsieur David DA SILVA, né à Luxembourg, le 06 mars 1988, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, pour une période de six ans et expirant le 26 juin 2017.

Le Conseil d'administration nomme comme nouvel administrateur, en l'occurrence Monsieur Stefano DA SILVA, né à Luxembourg, le 17 mai 1992, demeurant à L-4966 Clemency, 57, rue de Fingig, pour une période de six ans et expirant le 26 juin 2017.

*Quatrième résolution:*

Le Conseil d'administration prend la décision de nommer un nouveau commissaire aux comptes, en l'occurrence, Monsieur Filipe GUEDES COIMBRA, né à Luxembourg, le 09 février 1976, demeurant à L-1474 Luxembourg, Sentier de l'Esperance, 7, pour une période de six ans et expirant le 26 juin 2017.

Fait à Schifflange, le 27 juin 2011, en 4 exemplaires.

Adelino CARVALHO DA SILVA / David DA SILVA /  
Stefano DA SILVA / Filipe GUEDES COIMBRA.

Référence de publication: 2011101417/29.

(110114503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---

**Eldalux s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9556 Wiltz, 80, rue des Rochers.

R.C.S. Luxembourg B 102.845.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011103871/9.

(110115315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**Schafsstrachen, Société à responsabilité limitée soparfi.**

Siège social: L-2510 Luxembourg, 31, rue Schafsstrachen.

R.C.S. Luxembourg B 77.144.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011101699/9.

(110115101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2011.

---

**RepcO 21 S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 1.427.140,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 114.184.

*Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale extraordinaire de la société tenue en date du 7 juin 2011*

1. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

2. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

3. L'assemblée générale extraordinaire de la Société prend acte de la démission de Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, de ses fonctions d' "Administrateur A" avec effet au 7 Juin 2011.

4. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Pii Ketvel demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

5. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Bernd Janietz demeurant professionnellement à 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

6. L'assemblée générale extraordinaire de la Société nomme Monsieur Michael Chidiac demeurant professionnellement à 22, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, en qualité d' "Administrateur "avec effet au 7 Juin 2011.

Le conseil d'administration de la Société se compose désormais comme suit:

- Monsieur Pii Ketvel (Administrateur)
- Monsieur Bernd Janietz (Administrateur) Monsieur
- Michael Chidiac (Administrateur)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2011.

Référence de publication: 2011100732/30.

(110114048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2011.

---